

Or, dès la première année du nouveau régime, en 1868, nous avons dépensé, de ces deux chefs, \$213,000, soit trois fois autant que la subvention accordée. Aujourd'hui, nous dépensons plus d'un demi-million pour ces services et nos employés réclament de tous côtés des augmentations de salaires.

La subvention totale que nous recevons du gouvernement d'Ottawa, ne suffit même plus à payer nos dépenses judiciaires et scolaires.

La population a augmenté de près de 50 pour cent depuis 1861. Les frais d'administration de la justice et des écoles, comme d'ailleurs ceux des autres services, augmentent naturellement avec la population ; et cependant la subvention fédérale reste toujours la même, reste toujours basée sur le chiffre de la population de 1861.

En 1867, on nous a accordé 80 cents par tête pour notre part de revenus. Nous ne recevons plus que 54 cents par tête. C'est une diminution d'un tiers.

En 1868, le gouvernement d'Ottawa a payé aux provinces, comme subventions, 24 pour cent environ du produit total des douanes et de l'accise. En 1904, il ne leur a payé que 8 pour cent de ce produit.

Le cas des autres provinces, des anciennes surtout, est identique à celui de notre province. C'est pourquoi toutes les provinces ont pris part aux conférences de 1887 et de 1902.

Nous avons confiance que les ministres fédéraux sauront reconnaître la justice des réclamations des provinces et qu'ils tiendront compte des sacrifices considérables que nous nous sommes imposés et que nous nous imposons encore pour améliorer l'agriculture, pour stimuler le commerce, pour aider l'industrie et pour agrandir le domaine de l'activité nationale en cette province.

Si les résolutions qui ont été adoptées à la dernière conférence étaient acceptées par le gouvernement d'Ottawa, le subside de la province de Québec se trouverait augmenté de \$600,000 en chiffres ronds. Cette augmentation du subside fédéral, nous la réclamons avec les provinces-sœurs, non comme une aumône, mais comme une dette de justice, dont le paiement nous permettra de donner satisfaction aux besoins, aux idées et aux vœux populaires et de travailler plus efficacement à l'avancement et à la prospérité de notre cher pays.